

# LA RIPOSTE

Bulletin  
de liaison  
de l'ADDS-QM



Mars 2019

L'ADDS-QM (Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.



**DONNER  
C'EST  
DONNER**

**reprendre c'est voler**

**POUR L'AJUSTEMENT DES DETTES  
LIÉES AUX DONNÉS À L'AIDE SOCIALE**

## Sommaire

<b>Journée internationale des femmes 2019</b> par Audrey-Ann Otis et Monique Toutant	P. 2
<b>Don, cadeau, ressource ou solidarité ?</b> par Audrey-Ann Otis, Renée Dubeau, Linda Laprise et Véronique Salmon	P. 3
<b>Campagne de l'ADDS QM</b> <b>Donner c'est donner</b> par Judith Forget, Simon Pouliot, Monique toutant et Claude Garneau	P. 4, 5
<b>Info-Loi</b> par Renée Dubeau	P. 6
<b>Lettre envoyée au Ministre</b> par l'ADDS QM	P. 7
<b>Pauvreté estudiantine</b> par Judith Forget	P. 8, 9
<b>Nouvelles de la militance</b> par Simon Pouliot	P. 10, 11
<b>Un militant nous a quitté</b> par Véronique Salmon	P. 11
<b>Calendrier</b>	P. 12



**ADDS-QM**  
301, Carillon  
Québec (Québec)  
G1K 5B3

525-4983



**FAX**  
529-9455

[www.addsqm.org](http://www.addsqm.org)



[info@addsqm.org](mailto:info@addsqm.org)



8h30  
à  
17h

**Lundi au vendredi**



## Journée internationale des femmes 2019 : *Le respect, ça se manifeste !* Par Monique Toutant et Audrey-Ann Otis



Cette année, le respect se manifeste pour la Journée internationale des femmes 2019.  
*Parce que le RESPECT, c'est une valeur qui se MANIFESTE!*

Comme à chaque année, la journée du 8 mars vise à regrouper des femmes de partout dans le monde afin de revendiquer pour le respect de leurs droits et pour un monde plus égalitaire. Cette année, le thème a été décidé afin d'exiger le RESPECT et de dénoncer les différentes injustices que peuvent vivre toutes les femmes du monde.

Ici au Québec, on sort dans la rue. Nous sommes fières de pouvoir le faire. Nous, femmes québécoises, unissons nos forces pour exiger le RESPECT : par des gestes concrets de l'état, en santé, en éducation et dans l'ensemble des services publics et des programmes sociaux, au travail, dans nos familles, dans la rue et dans les endroits publics, sur les réseaux sociaux, dans nos relations, par le respect de nos droits les plus fondamentaux. En effet, *Le respect, ça se manifeste !* Dans toutes les sphères de nos vies.

La Coalition régionale de Québec de la Marche mondiale des femmes qui rassemble des groupes communautaires de femmes, mixtes et des syndicats organise les activités entourant la Journée internationale des femmes à Québec. Monique Toutant, militante à l'ADDSQM, est déléguée à cette coalition. Les luttes féministes restent toujours aussi importantes puisque les gains sont fragiles et que, dans les faits, l'égalité n'est toujours pas atteinte. Partout dans le monde, des femmes voient leurs droits et leur dignité bafoués par les oppressions patriarcales, capitalistes et colonialistes. De grandes injustices sont vécues par les femmes, jour après jour, et certaines sont même emprisonnées ou tuées pour avoir eu le courage de revendiquer leurs droits.

La Journée internationale des femmes permet aux femmes de se rassembler, de s'unir, de se solidariser. Bien qu'elles ne puissent pas toutes manifester de la même manière, cette journée est soulignée internationalement et les femmes, créatives et déterminées, trouvent les moyens nécessaires pour se rencontrer, afin d'échanger sur leur vécu, de mettre en commun leurs réalités et leurs idées, de trouver des moyens afin d'améliorer la situation, de s'entraider pour vivre mieux.

Afin de souligner cette journée du 8 mars, nous vous invitons à venir manifester avec nous à Québec :

### **Activités non-mixtes**

14 h 00 : Chaîne humaine devant le Palais de justice en solidarité, en appui aux victimes d'agressions sexuelles)

15 h 30 : Causerie féministe au 155 boulevard Charest Est;

16 h 30 : Chansons et des slogans féministes;

### **Activité mixte**

17 h 00 : rassemblement devant la Bibliothèque Gabrielle-Roy

17 h 30 : Marche de solidarité féministe

*Levons le poing ensemble pour le RESPECT des femmes.*

Pour de plus amples détails, appelez-nous à l'ADDSQM au 418-524-5064 et il nous fera plaisir de vous répondre.





## DON, CADEAU, RESSOURCE ou SOLIDARITÉ ?

Par Audrey-Ann Otis, Renée Dubeau, Linda Laprise, et Véronique Salmon



*Cet article vise à permettre aux personnes assistées sociales de distinguer les différences entre les cadeaux et les dons reçus. Il vise aussi à informer les personnes des nouvelles règles entourant cette notion, appliquées depuis 2019.*

Les dons reçus en argent sont assimilés à des ressources quand elles ont le caractère **répétitif et récurrent** (à partir du deuxième versement, c'est considéré répétitif). Avant janvier 2019, ils étaient coupés presque en totalité sur les prestations. Pour les personnes affectées par ce règlement, le ministère établissait la dette à partir des relevés bancaires, en additionnant l'ensemble des dons reçus en argent. L'aide sociale imposait un remboursement à même les prestations.

Par contre, on rappelle que tous les cadeaux reçus autrement qu'en argent (aussi appelé « **en nature** ») qui couvraient les neuf besoins essentiels étaient permis, par exemple un panier d'épicerie ou des vêtements. Les neuf besoins essentiels (édictees par le ministère) étaient et sont toujours : en alimentation, en logement, d'entretien ménager, de soins corporels, de communication, d'habillement, d'ameublement, de transport et de loisirs.

Nous avons et avons toujours le droit de recevoir des cadeaux en argent lors de notre anniversaire et à Noël. Ces sommes ne sont pas considérées comme des ressources, donc n'ont pas d'impact négatif sur les prestations. Les sommes reçues sont calculées comme des avoirs liquides (pour une personne seule : 1500\$ au programme aide sociale, 2500 \$ au programme de solidarité sociale). Vous pouvez vous référer aux tableaux dans le document *La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* sur le site web de l'ADDS QM. Ces tableaux se nomment : « Avoirs liquides et biens permis pour le programme d'aide sociale » ou « Avoirs liquides et biens permis pour le programme de solidarité sociale ».

Nous avons et avons toujours le droit de recevoir des cadeaux en argent lors de notre anniversaire et à Noël. Ces sommes ne sont pas considérées comme des ressources, donc n'ont pas d'impact négatif sur les prestations. Les sommes reçues sont calculées comme des avoirs liquides (pour une personne seule : 1500\$ au programme aide sociale, 2500 \$ au programme de solidarité sociale). Vous pouvez vous référer aux tableaux dans le document *La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* sur le site web de l'ADDS QM. Ces tableaux se nomment : « Avoirs liquides et biens permis pour le programme d'aide sociale » ou « Avoirs liquides et biens permis pour le programme de solidarité sociale ».

Nous tenons à vous rappeler que l'agent d'aide sociale peut en tout temps vous demander de présenter vos relevés bancaires et de justifier la provenance des sommes d'argent. N'oubliez pas que vous pouvez continuer de recevoir deux fois par année des cadeaux. À l'encontre des dons, les prêts ne sont pas comptabilisables. On ne peut pas déduire une prestation sur un prêt. Et noter que le prêt n'a pas besoin de contrat écrit.

Avant de faire une déclaration à l'aide sociale sur vos relevés bancaires, contactez-nous; car nous constatons que régulièrement les agent.e.s cherchent à faire dire aux personnes que les sommes sont des dons.



**CAMPAGNE DE L'ADDS QM  
DONNER C'EST DONNER !**  
Par Judith Forget, Simon Pouliot, Monique  
Toutant et Claude Garneau



Saviez-vous que recevoir des dons lorsqu'on est prestataire d'aide de dernier recours, ce n'est pas simple? À l'image de la comptine «donner c'est donner, reprendre c'est volé», l'ADDS QM lance la campagne : *Donner c'est donner* pour qu'il y ait un ajustement des dettes en lien aux dons à l'aide sociale.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une personne avait le droit de recevoir 3 dons en argent dans l'année avant de voir son aide financière coupée. Un pour sa fête, un pour Noël et un autre sans occasion précise. Les autres dons considérés récurrents et répétitifs (deux fois et plus) étaient alors comptabilisés et transformés en dettes au ministère. La personne devait alors rembourser cette dette à la hauteur de 112\$ par mois, directement enlevé de sa prestation mensuelle. Pour une prestation qui ne couvre déjà pas les besoins qu'elle prétend couvrir, c'est problématique.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la nouvelle loi sur le revenu de base permet aux prestataires de recevoir des dons en argent à la hauteur de 100\$ par mois. Une bonne nouvelle pour ceux et celles qui reçoivent de l'aide de leurs proches.

En contrepartie, nous avons remarqué que les agents de conformité se sont donné le mot pour aller fouiller le passé des personnes à l'aide sociale en quête de dons reçus en trop. Les agent.e.s peuvent reculer dans le dossier de quelqu'un jusqu'à 15 années en arrière pour trouver la provenance d'argent non comptabilisé. Ce qui fait que plusieurs personnes se retrouvent avec des dettes incommensurables à payer pour des dons qu'elles pensaient pouvoir utiliser. Par exemple, Marie qui reçoit des dons de 20 \$ hebdomadairement de la part de ses enfants depuis 3 ans doit aujourd'hui rembourser la totalité de ces coups de main, totalisant environ 3000 \$, à coup de 112\$ par mois. Nous serions de mauvaise foi de penser que le gouvernement Legault ait commandé à ses fonctionnaires d'aller gratter cet argent dans les poches des plus pauvres, mais nous le pensons tout de même.

À la suite de cette constatation, nous nous sommes dit qu'il était temps d'agir. **Nous revendiquons l'ajustement des dettes de dernier recours qui ont été calculées par l'accumulation des dons avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.** C'est-à-dire, pour toutes les personnes comme Marie qui recevaient des montants inférieurs à 100\$ par mois de leur famille et ami.e.s, leur dette serait effacée. Mais pour les mois où ces dons dépasseraient 100\$, la différence serait tout de même convertie en dette. L'idée est de faire comme si les personnes assistées sociales avaient toujours eu droit à ces ressources et d'ajuster les dettes engendrées en conséquence.

.Pour l'instant, une lettre a été envoyée au ministre pour lui expliquer notre revendication et lui demander de faire les changements nécessaires. Ensuite, après lui avoir laissé un délai pour nous répondre, nous déposerons une pétition à l'assemblée nationale. La députée de la circonscription électorale de l'ADDS QM, Catherine Dorion, a déjà accepté d'en faire le dépôt et de soutenir les efforts de mobilisations. La pétition sera ensuite propagée parmi les alliés.es de l'ADDS QM ainsi qu'au sein de son regroupement national, le *Front commun des personnes assistées sociales du Québec* (qui comprend une trentaine de groupes qui travaillent avec des personnes assistées sociales).

Si le ministre ne répond pas à nos demandes, la pression va augmenter. Nous ne lâcherons pas le morceau avant d'avoir une réponse claire du gouvernement.

D'ici là, soyez à l'affût de vos boîtes à lettres, vos boîtes courriels, du Facebook et du site internet de l'ADDS QM afin de connaître le lien menant à la pétition : *Donner c'est donner*.

Pour tous ceux et toutes celles qui auraient reçu des lettres de réclamation sur des dettes dues à des dons avant le premier janvier 2019, nous vous suggérons de nous contacter.



## JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

### Mars

Claudette Bouchard  
Annick Couavoux  
Louise de Beaumont  
Gaétan Giguère



Simon Hénaire  
Audrée Houle  
Daniel Morin  
Hugues Parent  
Jacques-Émile Tellier

Un oubli s'est glissé dans l'*ADDS en bref* du mois de février. Nous avons omis de nommer Émile Babin dans les personnes dont l'anniversaire était au mois de février. Bonne fête en retard Émile !



## Nouvelles catégories à l'aide sociale et autres nouveautés

### INFO-LOI



Par  
Renée  
Dubeau



L'article qui suit permettra un éclaircissement au sujet des principales modifications apportées en janvier 2019 à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles. Les principales modifications sont : une nouvelle catégorie au programme Solidarité sociale et les gains de travail et les dons.

Quelques personnes nous ont contacté parce qu'elles semblaient ne pas avoir eu le bon montant sur leur chèque quand elles ont comparé leur montant avec un autre prestataire. Maintenant, il y a une différence pour le même programme. D'ailleurs la différence est marquée, une **nouvelle catégorie** apparaît, le programme Solidarité sociale est divisé en 2 groupes : la prestation régulière (1061\$/mois) et le 66/72 (1123\$/mois), pour une personne seule. Le 66/72 mois, regroupe les personnes qui sont au Programme solidarité sociale depuis 66 mois (5 ans et demi). Bien sûr, le deuxième groupe a vu sa prestation augmentée beaucoup plus que le premier et continuera ainsi jusqu'en 2023 afin d'atteindre 100% de la mesure du panier de consommation (MPC). Sans contester ce nouveau barème ou ce nouveau montant d'aide, elle perpétue tout de même les divisions entre les personnes et augmente les écarts. La question reste entière, pourquoi tant de différences quand nous avons tous les mêmes besoins?

Par ailleurs, voici quelques explications pour mieux comprendre l'**augmentation** de janvier. L'indexation de cette année est de 1,71%, même si cet indice à Retraite Québec est de 2,3%. Les prestations sont composées de 3 éléments; une prestation de base (différente pour chacun des programmes), un ajustement à la prestation de base et une allocation pour les différentes contraintes. L'indexation ne s'applique que sur la prestation de base. La partie ajustement à la prestation de base et les différentes allocations sont augmentées, indépendamment de l'indexation et sont différentes pour chacun des programmes. Exceptionnellement cette année, les nouveaux montants ne furent transmis aux prestataires, par la poste, que le 1<sup>er</sup> février.

De plus, le montant de **gains de travail permis**, pour les personnes au Programme solidarité sociale, passe à 200\$ par mois pour une personne seule et 300\$ pour les couples. Auparavant, ce gain permis était de 100\$ par mois. Le total de 300\$ pour un couple peut être gagné par une seule des 2 personnes du couple.

Pour les **dons**, vous trouverez l'information à propos de cette importante modification dans d'autres articles de ce numéro de la Riposte. Se rappeler que dorénavant toutes les personnes assistées sociales peuvent conserver un premier 100\$ par mois de dons, sans devoir le rembourser.

**OBJET : Ajustement rétroactif des dettes liées aux dons des prestataires d'aide sociale**

Monsieur le Ministre,

*L'Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain (ADDSQM) est un groupe communautaire qui travaille à la défense des personnes sans emploi, principalement les personnes assistées sociales de la région de Québec, depuis 45 ans. A travers notre service individuel d'information aux personnes assistées sociales, nous informons environ un millier de personnes par année. Nous sommes aussi membre du *Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)*.*

Pour débiter, nous tenons à souligner la mise en place des règlements modifiant la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, la loi 173 et l'application du décret en décembre 2018. Ces nouvelles règles permettent ainsi pour certaines personnes de voir leurs conditions de vie s'améliorer, en appliquant les premiers jalons d'un revenu de base pour certains prestataires d'aide sociale.

Nous attirons ici votre attention sur l'alinéa 27.1 du règlement 111, de la Loi d'aide aux personnes et aux familles. Depuis janvier 2019, cette nouvelle règle permet aux personnes assistées sociales de conserver 100 dollars des dons qu'elles reçoivent, et ce, mensuellement.

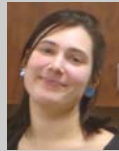
**Nous vous demandons d'agir rétroactivement et faire preuve de clémence envers les personnes qui aujourd'hui ont des dettes à ce sujet. C'est-à-dire, d'ajuster les dettes encourues avant 2019, en leur permettant de conserver le premier 100 dollars mensuel et en ajustant les dettes en fonction des sommes résiduelles.**

Comme nous l'avons souligné, les personnes nous contactent afin de connaître leurs droits ou nous faire part des difficultés qu'elles vivent à l'intérieur du système d'aide sociale. Souvent à cause de la méconnaissance de règles restrictives, les personnes se voient imposer des pénalités. À l'époque, elles ne pouvaient pas concevoir que de recevoir des cadeaux, des dons en toute légalité pouvaient les pénaliser. Ces dons ont alors été additionnés et les personnes doivent encore aujourd'hui rembourser la dette établie au *Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale*, à même leurs prestations, et ce, indépendamment de leur barème.

Cette proposition a été adoptée par le *Comité organisateur* de l'ADDSQM et nous poursuivrons nos actions afin de rendre ceci possible. Nous exigeons une réponse dans les plus brefs délais. Soyez assurés que nous sommes pleinement disposés et intéressés à vous rencontrer, vous ou votre personnel politique afin de faire de cette proposition une réalité.

Soyez assuré de nos salutations les plus distinguées,

Etc, etc, etc.



## Pauvreté étudiante Par Judith Forget

Le CUTE (campagne des Comités Unitaires sur le Travail Étudiant) se prononce sur la pauvreté étudiante. À l'ADDSQM, la pauvreté est un sujet qui nous touche. Le but de l'article n'est pas de prendre position sur les stages rémunérés, mais plutôt vous parler de cette réalité. Le CUTE se positionne avec des valeurs féministes qui viennent en concomitance avec la journée du 8 mars. Étant une jeune femme qui fait son stage à l'ADDSQM, il me doit donc de vous parler de la réalité de ce que vivent les étudiant.e.s en stage. En effet, les certain.e.s militant.e.s revendiquent les stages rémunérés pour contrer la pauvreté étudiante.

Les stages rémunérés sont surtout dans les domaines masculins. On peut penser aux personnes qui étudient en foresteries, en génie informatique et en informatique ou en génie logiciel. Nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous.

### Données sur les stages rémunérés dans les programmes universitaires<sup>5</sup>

	Salaire moyen	Hommes	Femmes
<b>Baccalauréats</b>			
Administration des affaires	585-635\$ / semaine	54%	46%
Foresterie et géomatique	16\$ / heure	63%	37%
Génie (biotechnologique, chimique, civil, électronique, informatique, mécanique)	620-815\$ / semaine	83%	17%
Informatique, informatique de gestion, mathématiques	675-750\$ / semaine	83%	17%
Informatique et génie logiciel	690-795\$ / semaine	87%	13%
<b>Cycles supérieurs</b>			
Maîtrise en gestion de projet	18\$ / heure	60%	40%
Stage du Barreau <sup>6</sup>	586\$ / semaine	51% <sup>7</sup>	49%
Résidence - Médecine	1 <sup>o</sup> année: 43 894 \$ 7 <sup>o</sup> année: 68 349 \$	39%	61%

De nombreuses techniques au cégep comportent des stages rémunérés. Les plus fréquents sont ceux de domaines traditionnellement masculins, tels que comptabilité et gestion, gestion de commerce, technologies de l'informatique, mécanique du bâtiment, etc. Cependant, le salaire des stagiaires n'est pas affiché, ni les données par rapport à la proportion de femmes et d'hommes dans ces programmes.

Source : [https://issuu.com/cute-mv/docs/2017\\_01\\_cutemagazine](https://issuu.com/cute-mv/docs/2017_01_cutemagazine)

Les stages dans des domaines typiquement féminins ne sont simplement pas rémunérés. On peut penser au domaine de la santé et des services sociaux tel que les personnes étudiants en soin infirmier, en service social, et en enseignement. Ce qui apporte encore un écart entre les hommes et les femmes, dans lequel les hommes sont encore avantagés.

La société n'aide pas les étudiant.e.s les plus démunis.e.s à se sortir de la pauvreté. Ce groupe de personnes n'a pas toujours la chance d'avoir de l'aide financière de leurs parents et les prêts et bourses ne sont pas accessibles à tous. Il arrive souvent que des parents dans la classe moyenne doivent payer les études de leur enfant selon le gouvernement. Malheureusement, certains seraient en situation de précarité financière s'ils payaient les études de leurs enfants. De plus, pour que les prêts et bourses considèrent seulement le revenu de l'enfant, il y a certains critères. Il faut que celui-ci subvienne à ses propres besoins pendant au moins 2 ans avant la demande, qu'il soit âgé de 25 ans et plus, ou bien, qu'il soit marié. Ces trois cas sont pourtant rares du haut de nos 17 ans, lorsqu'on s'inscrit dans des études post-secondaires.



Il arrive que l'étudiant.e doit déménager pour les études. Les dépenses s'accumuleront tel que pour payer son logement et ses besoins de base. L'épuisement à travers les études et le travail est donc très probable. Même si certains pensent que les étudiant.e.s sont *relaxé*, ils/elles font généralement des semaines de 50 heures et plus avec leurs travaux et leurs études combinés. Ce qui à long terme, nuit à la santé mentale et physique. Pourtant, ces jeunes se conforment à ce rythme pour subvenir à leurs besoins et pour obtenir leur diplôme.

Lorsque nous sommes en stage à temps plein, nous passons la majorité de notre temps dans notre milieu et nous sommes sollicité.e.s à s'impliquer plus. Nous sommes poussé.e.s à performer pour montrer à notre institution que nous appliquons toutes les connaissances acquises durant les dernières années. Ce, pour démontrer que nous sommes prêts à intégrer le marché du travail. Pendant mes études, je travaille 15 heures par semaine à un travail rémunéré dans la restauration. J'aimerais pratiquer dans mon domaine, mais ma santé financière en serait compromise. Je me considère chanceuse, car j'ai le droit à de l'aide financière aux études, sans cette aide, je m'épuiserais de façon exponentielle avec les stages et le travail combinés. Je lève mon chapeau aux étudiant.e.s qui le font sans faire de *burnout*. Donc, mes 34 heures de stage ajouté à mes 15 heures de travail, dans mon monde à moi, ça donne 49 heures. J'ai omis de dire que j'avais des travaux et un cours à faire à travers tout ça. Il n'est donc pas rare que certains d'entre nous se couchent très tard s'ils veulent arriver dans leur horaire. Ne serait-ce que les conditions d'épuisement, cette réalité fait en sorte les étudiant.e.s sont victimes d'énormément de pauvreté. Comme mentionné plus haut, environ 15 heures de travail par semaine au salaire minimum donnent environ 720\$ brut par mois, un salaire comparable à l'aide sociale. Si je veux mon diplôme, le système d'éducation me dit que je dois m'épuiser, vivre de pauvreté et mettre mes notes (mon avenir) en jeu.

En bref, les stages rémunérés aideraient à contrer la pauvreté estudiantine. En effet, ça nous donnerait la chance d'être moins surchargés et d'avoir un rythme de vie plus typique et moins stressant. On pourrait se concentrer sur notre stage et nos études sans avoir le stress financier qui s'ajoute au stress de performance.





# NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon

## Promotion au café rencontre

Le **10 décembre**, nous sommes allé présenter l'ADDS au café rencontre. Nous avons fait une courte présentation pour ensuite discuter avec les personnes présentes dans la salle. Des kiosques étaient montés pour répondre aux questions des usagers. Nous étions **5 personnes**.



## Party de Noël

Encore une belle fête de Noël cette année! Mention spéciale au travail acharné qui a permis de collecter assez de cadeaux pour que toutes les personnes repartent avec deux paquets et assez de paniers de denrées pour faire une deuxième tournée! La tourtière était excellente, l'animation entraînante et le karaoké, mémorable. Encore une fois, plusieurs personnes se sont présenté pour célébrer avec nous le 12 décembre. **43 personnes étaient présentes**



## Journée bilan mi-annuel.

Le **17 janvier**, avait lieu notre journée bilan mi-année. Cette journée nous a permis d'évaluer comment avançait l'année par rapport à nos priorités d'année. Une bonne journée constructive où nous avons pu réfléchir sur les enjeux qui nous guettent et prévoir la suite de notre année. **11 personnes étaient présentes**



## Affichage contre le Racisme, avec le RÉPAC

Le **21 janvier dernier**, des militants de toutes horizons se sont rejoints au 301 rue carillon pour dénoncer les politiques anti immigration du gouvernement Legault. Les militants, réparties en cinq équipes, sont ensuite aller visiter les députés des banlieues de Québec pour demander à leurs représentants politiques de s'afficher contre le racisme. S'en ai suivi de l'affichage dans les quartiers environnants. **Nous étions 3 personnes**

## Manifestation pour la Justice Sociale,

Pour la Journée internationale de la justice sociale, ayant lieu le **20 février**, une coalition d'organismes communautaires, de syndicats, et des groupes écologistes a organisé une manifestation. Elle reliait le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, l'édifice Marie-Guyart et finalement le Conseil du trésor. Une belle manif, nous étions **8 personnes**.





### Atelier d'écriture

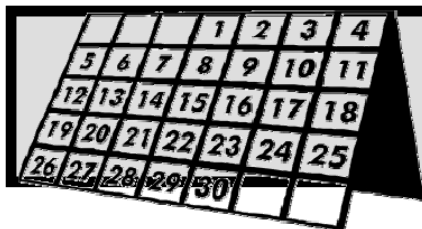
Le 29 janvier dernier, neuf personnes ont participé à un atelier d'écriture, dans lequel nous avons écrit deux articles pour la présente Riposte. Un des articles explique les dons et le second présente la campagne Donner c'est donner.



## UN MILITANT NOUS A QUITTÉ

C'est avec beaucoup de tristesse que nous vous annonçons le décès de Gabriel Pichette. Il est mort lundi le 25 février 2019. Il aura été militant à l'ADDS QM pendant presque 30 ans. Il fut membre du Comité organisateur pendant une vingtaine d'année, de 1989 à 2015. Merci Gabriel ! Repose-toi bien !





# CALENDRIER

Mars 2019

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i>VENDREDI</i>	<i>SAMEDI</i>
				1	2
4	5 <u>9h30</u> Comité lutte	6 <u>9h30</u> Sous-comité scénario	7	8  <u>17h30</u> Marche pour la journée internationale des femmes	9
11	12 <u>9h30 à 17h</u> Comité  Organisateur	13	14	15	16
18	19 <u>9h30</u> Comité finance	20 <u>9h30 à 12h</u> Atelier stress et pauvreté	21  <u>13h30</u> Sous-comité média	22	23
25 <u>9h30</u> Comité loi  <u>12h30</u> Assemblée générale FSGP	26  <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	27	28 <u>9h30 à 15h</u> Sous-comité scénario  <b>Festival contre le</b>	29  <b>racisme</b>	30

## Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au **525-4983**.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au **525-4983**.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ? *Passez nous voir !*